



**Délégation pour les Relations avec les Pays du Maghreb**

**VIème Rencontre interparlementaire entre  
la Délégation pour les Relations avec les Pays du Maghreb  
et la Délégation du Parlement Mauritanien**

**15 au 18 février 2010**

*Rapport de M. Pier Antonio Panzeri, Président de la Délégation*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I - Un retour à l'ordre constitutionnel difficile .....</b>	<b>3</b>
<i>Coup d'Etat: un bref rappel .....</i>	<i>3</i>
<i>L'accord de Dakar : une sortie de crise consensuelle .....</i>	<i>4</i>
<i>Coopération internationale : une reprise progressive .....</i>	<i>5</i>
<i>Le Parlement mauritanien : un rôle et des moyens limités .....</i>	<i>6</i>
<b>II - Etat des lieux du Dialogue national inclusif .....</b>	<b>7</b>
<i>Evaluation de la tenue du dialogue national inclusif .....</i>	<i>7</i>
<i>Evaluation de la stabilité politique .....</i>	<i>8</i>
<b>III - Migrations .....</b>	<b>10</b>
<i>Flux migratoires .....</i>	<i>11</i>
<i>Centre de rétention de Nouadhibou .....</i>	<i>11</i>
<b>IV - Accord de pêche .....</b>	<b>12</b>
<i>Visite du Port autonome de Nouadhibou (PAN) .....</i>	<i>14</i>
<i>Programme d'enlèvement des épaves .....</i>	<i>14</i>
<b>Conclusions .....</b>	<b>15</b>
<i>Annexes .....</i>	<i>15</i>

## Introduction

La VIème rencontre interparlementaire entre la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et la délégation du Parlement mauritanien s'est déroulée à Nouakchott et à Nouadhibou du 15 au 18 février 2010. La dernière rencontre entre le Parlement européen et le Parlement mauritanien avait eu lieu à Strasbourg les 24-25 octobre 2007.

Cette mission de membres du Parlement européen (PE) s'est effectuée dans un contexte délicat de reprise de la coopération et de l'aide au développement, suspendues à la suite du coup d'Etat survenu le 6 août 2008 selon la procédure de l'article 96 de l'accord de partenariat entre les membres du groupe Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Communautés européennes et ses Etats membres<sup>1</sup> (cf. accords de Cotonou).

Lors de la réunion préparatoire du 10 février 2010 à Strasbourg<sup>2</sup>, les membres participant à la délégation du PE en Mauritanie se sont accordés sur les objectifs de leur mission, à savoir:

- ✓ reprendre le contact avec leurs homologues mauritaniens;
- ✓ évaluer la mise en œuvre du dialogue national inclusif;
- ✓ évaluer la stabilité générale du pays.

La délégation du PE souhaitait également aborder des sujets d'intérêts mutuels tels que les migrations et l'accord pêche. Enfin, plusieurs otages européens<sup>3</sup> ayant été enlevés en Mauritanie et étant encore détenus par Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) au moment de la mission, la délégation a soulevé leur cas lors des rencontres avec les membres du gouvernement. De même, la situation de M. Hanefi Ould Dehah, le directeur de publication du journal électronique *Taqadoumy* a aussi été mentionnée lors des rencontres avec les membres du gouvernement et avec le Président<sup>4</sup>. En effet, M. Hanefi avait été condamné à deux ans d'emprisonnement, le jeudi 4 février 2010 par la cour d'appel pour des faits qualifiés « *d'atteinte aux bonnes mœurs, à d'incitation à la révolte et délit de publication.*».

Outre les rencontres au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat, les membres de la délégation se sont également entretenus avec des acteurs politiques de la majorité et de l'opposition, des organisations non gouvernementales à Nouakchott et à Nouadhibou et des membres du gouvernement (voir programme définitif en annexe).

## I - Un retour à l'ordre constitutionnel difficile

### *Coup d'Etat: un bref rappel*

Le 5 août 2008, un groupe de 25 députés et 23 sénateurs annoncent leur démission collective de la majorité présidentielle. Cette démission, orchestrée avec les militaires, augure l'arrestation, le 6 août, du Président et du Premier ministre par des généraux putschistes. Le

<sup>1</sup> Signé à Cotonou le 23 juin 2000 - JO L 317 du 15.12.2000, p.3

<sup>2</sup> Voir procès-verbal PE804913

<sup>3</sup> Le 29 novembre 2009, AQMI enlève 3 humanitaires espagnols et 3 semaines plus tard un couple d'italiens.

<sup>4</sup> M. Hanefi a été remis en liberté le 26 février 2010, suite à une amnistie décrétée par le Président mauritanien (en faveur de quelque 100 prisonniers de droit commun).

chef de file de l'opération est le commandant de la garde présidentielle, Mohamed Ould Abdelaziz que le Président Abdellahi avait limogé la veille avec deux autres généraux. Révoquant sa propre destitution, le général Abdelaziz s'installe à la tête d'un "Haut conseil d'Etat" qui congédie le Président Abdellahi et annonce la tenue de nouvelles élections présidentielles. Toutes les autres institutions, dont le Parlement, sont maintenues en place.

La junte bénéficie du soutien de la grande majorité des maires (191 sur 216) et des parlementaires (106 sur 151). Le général Abdelaziz nomme par décret Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, ancien ambassadeur de Mauritanie auprès de l'UE et de la Belgique, à la tête d'un gouvernement de transition.

Formellement, le Groupe ACP, l'Union africaine et l'Union européenne (UE) condamnent le coup d'Etat. Une nouvelle fois, l'UE ouvre des consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou et gèle la coopération hormis les contrats en cours, l'humanitaire et les appuis directs à la population.<sup>5</sup>

Le 4 septembre 2008, le PE a adopté une résolution condamnant le coup d'Etat militaire<sup>6</sup>, dans laquelle le Parlement demandait à la Commission européenne d'entreprendre un dialogue politique, conformément à l'article 8 des accords de Cotonou et, si celui n'aboutissait pas, de procéder au gel de l'aide tel que prévu par l'article 96 des mêmes accords.

Par décision du Conseil du 6 avril 2009<sup>7</sup>, relative à la conclusion des consultations article 96, l'UE a tracé une feuille de route permettant la reprise graduelle de la coopération sur la base de la signature et de la mise en œuvre d'une solution de sortie de crise consensuelle incluant une élection présidentielle transparente, représentative et crédible.

### *L'accord de Dakar : une sortie de crise consensuelle*

La signature de l'Accord de Dakar le 4 juin 2009, entre les différents pôles politiques mauritaniens en conflit a permis une sortie de crise consensuelle et un retour à l'ordre constitutionnel. Une partie de la coopération a pu reprendre, le reste étant lié à la mise en œuvre d'une grande partie des mesures prévues par l'Accord de Dakar et à la tenue d'élections présidentielles ayant finalement eu lieu le 18 juillet 2009.

L'élection présidentielle voit la victoire, sans surprise, du général putschiste Mohamed Ould Abdel Aziz, élu avec 52% des voix. Seules 17 000 voix lui permettent d'éviter un second tour. Le président de la Commission Électorale Nationale Indépendante, M. Dey démissionne à cause de "doutes (...) sur la fiabilité de ces élections quant au fond". Trois candidats de l'opposition et personnalités politiques d'envergure dénoncent des fraudes massives et introduisent un recours à la Cour constitutionnelle. Il s'agit de : Ahmed Ould Daddah, chef du principal parti d'opposition, Messaoud Ould Boukheir, Président de l'Assemblée nationale et candidat du front anti-putsch ainsi que le colonel Ely Ould Mohamed Vall, ancien chef de la junte (2005-2007). En seulement 48 heures, la Cour confirmera la victoire de Mohamed Ould Abdel Aziz.

---

<sup>5</sup> Voir note de Stefan Krauss, DG EXPO - Département thématique, janvier 2010, PE 432 161

<sup>6</sup> Résolution du Parlement européen du 4 septembre 2008 sur le coup d'Etat en Mauritanie - P6\_TA (2008)0411

<sup>7</sup> Décision 2009/472/CE publiée au JO L 156 du 19 juin 2009

L'UE déclare que "les allégations de fraude électorale devraient faire l'objet d'enquêtes appropriées sur décision des autorités mauritaniennes compétentes, en accord avec la législation nationale et les normes internationales".

Conformément à la décision du Conseil du 6 avril 2009, une mission de suivi conjointe de la Présidence de l'UE et de la Commission a été déployée du 5 au 7 octobre 2009 afin d'évaluer la possibilité d'une reprise totale de la coopération (10<sup>ème</sup> FED).

Les constats de cette mission ont suivi l'opinion de la communauté internationale et, il a ainsi été estimé que la Mauritanie avait effectué un retour complet à l'ordre constitutionnel permettant alors la reprise totale de la coopération comme prévu par la décision du 6 avril 2009. Il s'agissait toutefois, conformément aux recommandations du Groupe de Contact International sur la Mauritanie de donner une suite au chapitre de l'Accord de Dakar portant sur un dialogue national inclusif après les élections présidentielles.

Ce dialogue vise à renforcer la stabilité du pays alors que certains des problèmes de fond qui avaient été parmi les causes du coup d'Etat du 6 août 2008 n'ont toujours pas été résolus, notamment en ce qui concerne le rééquilibrage des pouvoirs, la réforme des institutions, le rôle des forces armées et plus généralement le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

#### *Coopération internationale : une reprise progressive*

En matière de projets de développement, l'UE (Etats membres et Commission) est le deuxième bailleur de fonds après la Banque Mondiale. Parmi les États membres, la France, l'Allemagne et l'Espagne financent de très significatifs programmes de développement dans le pays.

Au titre du 9<sup>ème</sup> FED, l'aide de l'UE s'était concentrée sur le secteur des transports (82%), le renforcement des capacités (12%), et un domaine "hors concentration" (6%). En soutien à l'expérience de transition démocratique en 2005, elle a été réorientée vers des projets d'appui institutionnel.

Le soutien au titre du 10<sup>ème</sup> FED (2008-2013) s'élève à 156 millions d'€ Le premier secteur de concentration, celui de la gouvernance (47 millions d'€), prévoit des appuis à la décentralisation, à la modernisation de l'État et au renforcement de la culture citoyenne, pré requis pour asseoir une gouvernance saine et améliorer l'efficacité des efforts de lutte contre la pauvreté. Le second secteur de concentration, l'intégration régionale et les transports (56 millions d'€), comporte une contribution au renforcement des infrastructures routières ainsi qu'un appui à la poursuite de la réforme des transports entamée sous les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED.

L'appui budgétaire général pour combattre la pauvreté s'élève à 40 millions d'€ Il existe également une enveloppe pour les besoins imprévus dotée de 2,6 millions d'€

L'investissement dans l'amélioration des pratiques de bonne gouvernance, justifié par la volonté affichée des autorités mauritaniennes qui doit être soutenue, vise à assainir la gestion

des finances publiques, à renforcer l'efficacité de l'Etat, à rapprocher l'administration des populations et à accroître leur participation.

L'aide dans les transports se justifie par la contribution à la réalisation des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (contribution à la croissance, au désenclavement régional, à la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base.

Il s'agit de noter qu'un an d'arrêt de coopération aura eu des lourdes répercussions sur la coopération "communautaire", soit pour des raisons administratives et de procédure soit en raison de la nécessité de réaligner les programmes et projets avec les stratégies globales et sectorielles du nouveau gouvernement qui restent encore très mal définies. A l'heure actuelle, la coopération met en œuvre les fonds des 9ème et 10ème FED, puisque seules deux années d'exécution normales (2006-07) ont pu avoir lieu<sup>8</sup>.

Même si le peu d'acteurs de la coopération permet de favoriser la coordination des actions, les différents acteurs rencontrés ont souligné la nécessité pour le gouvernement de mettre en place un mécanisme de coordination de toute l'aide au développement sur le moyen et le long terme. Cette proposition a été reprise dans les conclusions de la VIème rencontre interparlementaire.

### ***Le Parlement mauritanien : un rôle et des moyens limités***

La Mauritanie connaît un système bicaméral avec une Assemblée nationale de 95 membres élus pour quatre ans et un Sénat de 56 membres élus pour six ans au suffrage indirect.

Après l'adoption de la Constitution en 1991, le Parlement a dans un premier temps vu son rôle réduit à celui d'une chambre d'enregistrement. Puis, la transition initiée en 2005 a marqué une ouverture indéniable et le Parlement actuel, élu en 2006, a fait preuve d'un grand dynamisme. Par ailleurs, il compte près de 18 % de femmes, élues grâce à une loi imposant un quota de 20 %, promulguée durant la transition.

Toutefois, le Parlement souffre de dysfonctionnements liés à des pratiques et règles inadaptées au contexte mauritanien. En effet, comme dans d'autres pays du Maghreb, un mimétisme à l'égard de la France a entraîné une limitation drastique des pouvoirs du Parlement en faveur de l'exécutif, au nom de la rationalisation du parlementarisme. Par ailleurs, le Parlement souffre également d'un manque notable de moyens matériels (infrastructures<sup>9</sup>, informatique<sup>10</sup>, budget) de personnel qualifié (membres et staff; absence d'assistants parlementaires) et de cohérence organisationnelle. Ces deux éléments combinés rendent difficile l'émergence d'une culture parlementaire.

---

<sup>8</sup> Entretien avec les acteurs de la coopération du 18 février 2010

<sup>9</sup> L'Assemblée ne compte que 17 bureaux pour l'ensemble du personnel administratif et quelques bureaux individuels ou collectifs pour les députés. Ainsi, les Commissions n'ont pas la possibilité de siéger en même temps.

<sup>10</sup> A l'Assemblée Nationale, l'administration se partage quatre ordinateurs et dispose de deux photocopieuses. Enfin, il n'existe à ce jour aucun service de documentation et d'archivage au Parlement.

Constat d'ailleurs posé par le Président de l'Assemblée nationale, M. Boulkheir : *"Le Parlement manque de moyens criants et n'a pas de grande expérience de l'exercice de la démocratie"*<sup>11</sup>. Le Parlement n'aurait pas de réelle capacité à élaborer les lois et serait une sorte de chambre d'enregistrement.

Les dysfonctionnements identifiés peuvent être regroupés en trois ensembles :

- 1) le manque de moyens matériels,
- 2) les problèmes de compétences et d'organisation,
- 3) les problèmes liés aux pratiques et règles applicables.

Au sein de l'administration, on peut constater une disparité flagrante entre un sureffectif de personnel peu qualifié, et un sous-effectif des cadres disposant des compétences requises. En totalité, le personnel du Parlement est constitué d'environ 400 agents, toutes catégories confondues, parmi lesquels 120 agents administratifs, dont environ 80 pour l'Assemblée Nationale et une trentaine pour le Sénat. Moins de la moitié sont diplômés de l'enseignement supérieur. Les cadres sont au nombre de 12 au Sénat et de 20 à l'Assemblée Nationale<sup>12</sup>.

Les multiples tâches que doivent assumer les parlementaires, qui ne disposent pas d'assistant, nuisent à l'exercice de leurs missions principales, telles que la fonction de représentation ou celle de contrôle.

Quant à la proximité entre les parlementaires et les citoyens, les électeurs expriment souvent un manque de confiance dans leurs représentants. Ceci s'explique par une insuffisante médiatisation des activités parlementaires, elles-mêmes limitées par des temps de sessions trop courts (deux sessions de 45 jours par an). A ceci s'ajoute un déficit d'organisation et de présence des parlementaires dans leurs circonscriptions entre les sessions.

En 2009, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a lancé un programme d'appui au Parlement mauritanien (doté de 750 000 USD sur quatre ans) qui vise à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire, récemment adoptée par le Parlement Mauritanien. A cet effet, il est envisagé d'appuyer les deux Chambres du Parlement afin de permettre à cette institution de jouer pleinement son rôle de rouage essentiel du système démocratique. L'UE gagnerait sans doute à développer ou à soutenir des initiatives similaires pour le renforcement de la démocratie parlementaire dans le cadre des programmes de gouvernance.

## **II - Etat des lieux du Dialogue national inclusif**

### ***Evaluation de la tenue du dialogue national inclusif***

*"Le dialogue a donné lieu à la situation actuelle en Mauritanie"*, à savoir un nomadisme politique qui n'est pas une bonne chose pour la démocratie selon les termes mêmes du

---

<sup>11</sup> Entretien avec M. Ould Boulkheir du 15 février 2010

<sup>12</sup> Source : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Président Abdel Aziz. *"La Mauritanie est un pays à la démocratie jeune et naissante et chaque composante doit jouer son rôle de manière constructive"*<sup>13</sup>, or le Président a relevé de nombreuses demandes de la part de l'opposition à se joindre à la majorité présidentielle. Pour le Président, le dialogue politique doit être mené au sein du Parlement.

La majorité a, à plusieurs reprises, souligné que l'opposition devait reconnaître publiquement les résultats des élections présidentielles et que le dialogue politique devait se tenir entre forces politiques et non pas seulement avec le Président de la République. Ce dialogue doit s'articuler autour de projets, *"une vraie opposition étant une opposition qui prépare l'alternance"*<sup>14</sup>.

L'opposition a déclaré avoir été surprise par l'attitude de la communauté internationale qui avait poussé pour la tenue d'élections dans un laps de temps très court (trois semaines) ne lui permettant pas de s'organiser pour les remporter. N'ayant que peu de moyen et ne disposant pas d'accès aux médias, l'opposition a toutefois manifesté son soutien à l'instauration d'un dialogue national politique<sup>15</sup>. La nécessité d'un dialogue *"inclusif sérieux organisé conformément aux accords de Dakar entre les différents pôles de cet accord est devenue impérieuse pour préserver le pays, déjà en proie à l'instabilité chronique"*<sup>16</sup>.

La délégation a constaté une quasi impossibilité pour le moment de tenir ce dialogue national inclusif, notamment en raison d'un certain *"autisme des deux parties"*<sup>17</sup>. Le climat général dénote une grande déception des acteurs politiques, en dépit de l'accord de Dakar, qui semblent regretter la période très active 2006-07 et le retour à une situation antérieure de centralisation politique.

La Mauritanie compte plus de 78 partis politiques, dont seulement 9 ou 10 sont représentés au Parlement. De plus, les pratiques de nomadisme politique ne contribuent pas à la mise en œuvre réelle du dialogue national inclusif, notamment si le cadre de ce dialogue fait défaut<sup>18</sup> (cf. faiblesse du Parlement).

Toutefois, la Mauritanie ne serait pas dans une position où il serait nécessaire de nommer un gouvernement d'union nationale. Cependant, pour assurer "la pérennité" de l'Etat mauritanien, il est essentiel de renforcer la pratique démocratique des institutions<sup>19</sup>.

### ***Evaluation de la stabilité politique***

*"La bonne gouvernance relève de deux décennies de difficultés"* a déclaré le Président Abdel Aziz lors de sa rencontre<sup>20</sup> avec les MPE. Si la nécessité d'appuyer le gouvernement a clairement été exprimé de manière à renforcer la stabilité politique, la volonté de réformes

---

<sup>13</sup> Entretien avec le Président Abdel Aziz, le 17 février 2010

<sup>14</sup> Entretien avec le Premier Ministre, M. Ould Laghdaf, le 17 février 2010

<sup>15</sup> Entretien avec l'opposition du 15 février 2010

<sup>16</sup> Note récapitulative à l'attention de la délégation parlementaire de L'UE en visite en Mauritanie du RFD du 18 février 2010

<sup>17</sup> Entretien avec le corps diplomatique le 15 février 2010

<sup>18</sup> Entretien avec le PNUD, le 15 février 2010

<sup>19</sup> Entretien avec le Ministre des affaires étrangères, Mme Ould Mouknass, du 15 février 2010

<sup>20</sup> Entretien avec le Président Abdel Aziz, le 17 février 2010



doit être menée de manière consensuelle et ne pas relever du seul volontarisme gouvernemental<sup>21</sup>.

Le PNUD développe un programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale en Mauritanie d'une durée de 36 mois et d'un budget estimatif d'environ 3,6 millions d'€ (5 millions de \$) dont l'objectif est de prévenir les risques de tensions, à travers la promotion de la cohésion sociale et de la citoyenneté, le développement de politiques de répartition équitable des ressources. Ce programme concourt aux priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

A travers la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de gestion des conflits, aux niveaux national et local, il vise à stimuler un changement des mentalités. En effet, selon le document projet du PNUD, il s'agit de contrer les "allégations" de discrimination et de répartition inéquitable des ressources qui constituent un terreau fertile à l'apparition de contestation sociopolitique.

En effet, le problème de la répartition inégale des richesses a été relevé par différents acteurs<sup>22</sup> de la société civile qui ont également critiqué le manque de consultation du secteur associatif de la part de l'Etat qui ne "*l'associerait pas aux travaux importants*". L'élite dirigeante serait la même depuis 40 ans et toujours issue d'alliances hégémoniques. Ainsi le premier conflit potentiel serait lié à la fragilité de la cohésion sociale, en sus des problèmes de coexistence ethniques et des inégalités de la répartition des richesses<sup>23</sup>.

Toutefois, cette société civile serait pléthorique<sup>24</sup>, comptant environ 3000 associations, notamment du fait d'un agrément accordé très facilement par le Ministère de l'intérieur.

Pour que la société civile puisse être un facteur de stabilité politique, il faudrait notamment lui fournir un appui en termes de gestion et de suivi de projet et pas seulement en termes de financement. "*Nos capacités ont besoin d'être renforcées par un appui technique et logistique*" a déclaré le représentant de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH)<sup>25</sup>.

Par ailleurs, la question de la faiblesse du pouvoir judiciaire a aussi été relevée comme facteur d'instabilité politique. Dans son rapport publié peu avant la mission de la délégation de MPE, le bâtonnier dresse un constat très sévère à l'égard de la justice de son pays. En effet, la place de l'avocat connaîtrait "*un recul dans le système judiciaire actuel de plus en plus injuste et inéquitable et surtout basé sur l'arbitraire*"<sup>26</sup>. Le bâtonnier relève une ingérence quotidienne de la part de l'Etat dans le quotidien des juges, "*la décision de justice s'exécute aujourd'hui si et seulement si le parquet en décide ainsi, dans ce cas la justice est là pour mettre les formes, régulariser les décisions prises en dehors de la justice*" et conclue "*le procès pénal est géré par le parquet général qui représente le pouvoir exécutif ce qui rend évidente la conclusion*

<sup>21</sup> Entretien avec le corps diplomatique du 15 février 2010

<sup>22</sup> Entretien avec les représentants de la société civile du 15 février 2010

<sup>23</sup> Entretien avec le PNUD du 15 février 2010

<sup>24</sup> Entretien avec le Premier Ministre, M. Ould Laghdaf, du 17 février 2010

<sup>25</sup> Entretien avec la société civile du 15 février 2010

<sup>26</sup> Source : rapport du bâtonnier sur la justice de février 2010

*de l'instrumentalisation de la justice et l'absence de véritable séparation des pouvoirs en Mauritanie*"<sup>27</sup>.

Cet état de fait est également entaché par les problèmes liés à la coexistence entre le droit positif et la charia, le manque d'école de la magistrature (95% des magistrats seraient formés dans l'Institut supérieur d'enseignement et de recherche islamique (ISERI, de financement saoudien et sous contrôle du Ministère de la justice et de l'orientation islamique<sup>28</sup>) et enfin le fait que la loi sur l'aide à l'assistance juridique n'ait pas encore été adoptée ce qui a des conséquences néfastes pour l'accès à la justice pour les plus démunis<sup>29</sup>.

### **III - Migrations**

La Mauritanie est un pays stratégiquement important pour l'UE, notamment pour certains Etats membres car c'est un lieu de transit pour les migrants de l'Afrique Occidentale subsaharienne vers les côtes européennes et en particulier les Iles Canaries.

De 2005 à 2010, le taux d'immigration net est de 0.6 migrants/1 000 mauritaniens et les immigrants représentent, en 2010, 2.9% (dont 42.2% de femmes) de la population<sup>30</sup>.

La stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière (adoptée en mars 2006) se concentre sur l'objectif de contenir les flux migratoires irréguliers transitant par le pays, et ne prend pas en compte les retombées utiles possibles de la migration, ni n'envisage une régulation positive.

Un programme "Actions in support of Mauritania in its fight to reduce illegal immigration towards the EU" d'un montant de 2,45 millions d'€ a été mené en 2006 pour couvrir les capacités de détection et d'arrestation, l'amélioration des conditions de rétention administrative et l'assistance au retour volontaire, la révision de la législation. Ce programme était mis en œuvre par l'UNHCR, l'OIM, la FIIAPP avec l'appui d'ONG telle que la Croix rouge espagnole et le Croissant rouge mauritanien.

Le programme indicatif national (PIN) prévoit une action spécifique "migration" dotée d'un budget de 8 millions d'€ L'objectif est d'appuyer, de renforcer les capacités de gestion, de suivi et de planification des flux migratoires en :

- améliorant qualitativement le travail effectué aux postes frontières;
- donnant un appui financier et institutionnel aux services chargés de la surveillance du territoire national;
- formant les personnel chargés de la migration;
- renforçant le dispositif d'information aux migrants légaux et sensibilisant la population sur le thème de la migration irrégulière;
- révisant le cadre juridique et le dispositif pénal (pénalisation des passeurs);
- réfléchissant à l'intégration des migrants dans la sphère économique;

---

<sup>27</sup> *ibid.*

<sup>28</sup> Cf. "Le rôle de l'islam dans la société mauritanienne contemporaine", Constant Hamès, CNRS - EHESS

<sup>29</sup> Entretien avec la société civile du 15 février 2010

<sup>30</sup> Source Organisation Internationale des Migrations (OIM)

- développant un partenariat régional et international pour la gestion positive des flux migratoires.

### ***Flux migratoires***

"Nous sommes devenus la ligne Maginot de l'UE qui doit nous aider à faire face à cette situation"<sup>31</sup>. Pourtant, le Ministre de l'intérieur a indiqué aux MPE que les flux migratoires baissaient d'année en année.

Avant 2005, pour atteindre l'Europe par le nord du Maroc, les migrants africains empruntaient de petites pirogues permettant de franchir le détroit de Gibraltar. Plus au sud sur la côte atlantique, dans les eaux séparant le Sahara occidental (sous contrôle marocain) des îles Canaries, ils étaient plutôt rares, même si diverses informations signalent que certains d'entre eux, dès les années 1990, utilisaient déjà de telles embarcations. Toutefois, le renforcement des contrôles le long de la Méditerranée (à partir de 2002) a poussé les migrants désireux de gagner l'Europe à revoir leurs itinéraires.

C'est ainsi que la Mauritanie s'est retrouvée au cœur des flux migratoires ouest-africains et qu'en 2005 la ville de Nouadhibou est devenue une des portes d'entrées de l'Europe. En effet, la fermeture de la frontière avec le Sahara occidental a empêché les migrants de gagner les villes marocaines. Par ailleurs, l'accentuation des contrôles sur les navires de pêche en provenance de Mauritanie, et accostant aux Canaries ou dans la péninsule ibérique, a limité le débarquement de marins africains embauchés à Nouadhibou ou ayant acheté leur passage auprès des capitaines. Enfin, l'achèvement en 2004 de la route bitumée reliant Nouakchott à Nouadhibou et son ouverture à la circulation en 2005 a également eu une incidence sur les flux migratoires en permettant la remontée des migrants vers le nord de la Mauritanie<sup>32</sup>.

Devant la crise occasionnée par l'afflux de migrants aux Canaries, l'UE réagit en avril 2006, en mettant en œuvre un programme de réaction rapide qui passe par la création de patrouilles de surveillance et la mise à disposition de matériel pour le contrôle des frontières et des eaux territoriales dans le cadre de l'agence Frontex (agence de gestion des frontières extérieures de l'Union européenne)<sup>33</sup>.

En 2006, une école est transformée par les autorités mauritaniennes en centre de rétention baptisé "*Guantanamo*" par la population locale et les migrants<sup>34</sup>.

### ***Centre de rétention de Nouadhibou***

En 2006, le centre de Nouadhibou aurait accueilli environ 4500 personnes alors que la capacité déclarée du centre est de 240 lits (dans deux grandes salles). Depuis le début de l'année 2010, seules 72 personnes auraient "transité" par ce centre.

---

<sup>31</sup> Entretien avec le Premier Ministre, M. Ould Laghdaf du 17 février 2010

<sup>32</sup> Cf. "Destination Nouadhibou pour les migrants africains", d'Armelle Choplin, Université Paris-Est Marne-la-Vallée et Jérôme Lombard, IRD, LPED Marseille

<sup>33</sup> *ibid.*

<sup>34</sup> Entretien avec les ONG à Nouadhibou du 16 février 2010

Lors de la visite de la délégation de MPE, le 16 février 2010, le centre était vide. Toutefois, les MPE ont pu se rendre compte des conditions sanitaires complètement insalubres (aucune porte aux toilettes ni aux douches alors que le centre est "mixte", seulement deux douches fonctionnant) et des bâtiments vétuste et visiblement pas entretenus. Le centre serait mis à la disposition par les autorités locales et les organisations caritatives telles que la Croix et le Croissant rouges opèrent les soins et gèrent l'alimentation des personnes détenues. Le centre a accueilli des enfants sans qu'aucune infrastructure spécifique ne leur soit dédiée.

Avant l'ouverture de ce centre, les migrants étaient placés en détention. Par contre, selon les ONG, ce sont les accords bilatéraux de réadmission avec l'Espagne qui ont entraîné l'ouverture de ce centre aux dépens de la réalité de l'immigration à Nouadhibou qui a toujours été une ville d'accueil de l'immigration avec une forte capacité d'intégration<sup>35</sup>.

Les autorités mauritaniennes ont manifesté leur préoccupation quant au rôle de garde-frontières éloigné de l'UE que l'Union voulait leur faire jouer<sup>36</sup>.

Les ONG œuvrant à Nouadhibou ont relevé la substitution du statut du clandestin à celui du migrant et voire de l'être humain et la "*politique du chiffre*" des autorités ne reflétant en aucun cas les réalités mauritaniennes et africaines<sup>37</sup>. De même, des arrestations abusives de personnes à leur domicile ou en mer ont été constatées du fait de l'accroissement des contrôles d'identité suites aux pressions de l'UE.

Il s'agit de noter que ces populations qui viennent de pays qui n'ont même pas besoin de visa pour se rendre en Mauritanie et la politique menée par l'UE implique l'exportation de concepts européens de "migration choisie", de titres de séjour ou permis de résidence qui n'avaient pas lieu dans ce pays. La qualification de Nouadhibou comme ville de transit a non seulement mis à l'épreuve le sens de l'urbanité propre à cette ville mais a assigné des "objectifs de gestion des populations et de contrôle des circulations transfrontalières inédites dans une ville qui a développé une longue tradition d'accueil"<sup>38</sup>.

#### **IV - Accord de pêche<sup>39</sup>**

La Mauritanie est un partenaire commercial important pour l'Union Européenne en raison de ses ressources naturelles, particulièrement ses exportations de fer et ses ressources halieutiques.

---

<sup>35</sup> *ibid.*

<sup>36</sup> Entretien avec M. Boulkheir du 15 février 2010

<sup>37</sup> Entretien avec les ONG du 16 février 2010

<sup>38</sup> Cf. "Nouadhibou : ville de transit ?", Jocelyne Streiff-Fénart et Philippe Poutignat, *Revue européenne des migrations internationales*, 2008 (24) pp193-217

<sup>39</sup> Etant un accord commercial, l'accord de pêche n'a pas été concerné par le gel de la coopération entre l'UE et la Mauritanie à la suite du coup d'Etat du 5 août 2008.

Jusqu'à présent la pêche représente plus de 40% des recettes en devises et 25% des recettes budgétaires de l'Etat avec un montant total de plus de 150 millions d'€ toutes composantes. Elle assure l'emploi à plus de 36.000 personnes de façon directe et indirecte.

Le secteur des pêches assure 10% à 12 % du PIB selon que l'on prenne en compte les recettes provenant de l'accord comme produit intérieur brut ou non. Ainsi donc, la pêche continue à être un secteur stratégique non seulement pour remédier aux problèmes de déséquilibre macro-économique dont elle joue un rôle dominant mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes d'emplois, de sécurité alimentaire, de revenu et d'effet d'entraînement sur les autres volets de l'économie nationale.

L'accord de pêche CE/Mauritanie : protocole pour la période du 1er août au 31 juillet 2012<sup>40</sup> vise le renforcement et l'intégration économique du secteur de la pêche grâce à un appui sectoriel renforcé. Il prévoit une réduction des possibilités de pêche par rapport au protocole précédent (du 1er août 2006 au 31 juillet 2008), reflétant ainsi les besoins réduits de la flotte européenne (les navires européens n'utilisaient pas pleinement les possibilités de pêche) et les avis scientifiques sur les ressources halieutiques.

La contrepartie financière du protocole est fixée à 86 millions d'€ pour la première année, 76 millions d'€ pour la deuxième année, 73 millions d'€ pour la troisième et 70 millions d'€ pour la quatrième année. De cette contrepartie financière, sont affectés à l'appui financier pour la mise en œuvre de la politique nationale des pêches, 11 millions d'€ la première année, 16 millions d'€ la deuxième, 18 millions d'€ la troisième et 20 millions d'€ la quatrième année, dont 1 million d'€ par an pour l'appui au Parc National du Banc d'Arguin (PNBA). Certaines préoccupations persistent sur la capacité de mettre en œuvre l'appui budgétaire sectoriel pêche.

Les autorités mauritaniennes ont qualifié l'accord de pêche de "relativement équilibré, étant donné le rapport de force" et répondant à beaucoup des préoccupations mauritaniennes<sup>41</sup>. Pourtant, il y aurait un problème d'arraisonnements qualifiés d'abusifs<sup>42</sup> et une commission mixte chargée de cette question aurait été convoquée du 22 au 25 mars 2010 à Nouakchott.

Enfin, le prochain accord de pêche devrait porter sur le développement des infrastructures portuaires de manière à développer les retombées pour la région<sup>43</sup>. Une telle remarque peut paraître surprenante eut égard au montant des sommes allouées à l'appui financier pour la mise en œuvre de la politique nationale des pêches de la contrepartie financière. Il pourrait même être préoccupant que de telles sommes ne soient pas effectivement investies pour le développement d'infrastructures portuaires telles que celle de Nouadhibou.

---

<sup>40</sup> Référence UE 32008R0704, publié au JO L 203 31.07.08

<sup>41</sup> Entretien avec le Premier Ministre M. Ould Laghdaf du 17 février 2010

<sup>42</sup> Entretien avec les corps diplomatique du 15 février 2010

<sup>43</sup> Entretien avec les autorités régionales et locales du 16 février 2010

### ***Visite du Port autonome de Nouadhibou (PAN)***

Les principaux sites de débarquements sont Nouakchott et Nouadhibou. Nouakchott est le principal centre d'exportation du frais alors que Nouadhibou est le centre d'exportation du congelé et du réfrigéré.

La quasi-totalité de la pêche est débarquée à Nouadhibou au niveau du port industriel (PAN) pour la pêche industrielle et au port artisanal « établissement portier de la baie du lévrier » pour la pêche artisanale et côtière pêchant avec des engins sélectifs et ne dépassant pas 26 m de longueur hors tout (HT).

Le système de gestion en Mauritanie s'est basé sur le contrôle de l'effort de pêche à l'entrée à travers le système de licence et l'application de mesures techniques de gestion. L'évolution de la pression sur les stocks a démontré que ce système ne permet pas de contrôler la surcapacité. Ainsi donc, la Mauritanie s'est engagée progressivement dans l'approche de plans d'aménagement qui doivent évoluer progressivement d'un système de gestion classique basé sur la licence vers un système de quotas basés sur l'évaluation prévisionnelle et sur les quotas transférables. Mais à l'heure actuelle, le système continue toujours à fonctionner comme avant<sup>44</sup>.

Le Port de Nouadhibou a été créé en 1979 grâce aux subventions de la France. Le soutien et l'assistance technique apportés par l'UE ont permis le développement du port. En 2009, un projet d'extension du port de 20 millions d'€ et financé par l'Espagne consiste à augmenter la longueur du quai et l'aménagement de 120 000m<sup>2</sup>.

Les autorités portuaires ont fait état de la bonne coopération avec l'UE et de leur souhait d'entretenir des partenariats avec les ports européens (outre les conventions signées avec les ports du Havre, de Nantes, Saint Nazaire et Las Palmas)<sup>45</sup>.

### ***Programme d'enlèvement des épaves***

La ville de Nouadhibou compte un des plus grands cimetières de bateaux au monde avec plus de 100 épaves situées dans le port et à proximité, représentant à la fois un danger pour la navigation et des risques écologiques. Les origines de ce cimetière à épaves remontent à 1980 où les mauritaniens choisirent d'investir dans les bateaux lors de la nationalisation des ressources de la pêche. Les bateaux obsolètes ou endommagés étaient alors abandonnés dans la baie. Au vu de la production de fer mauritanienne, il y a peu d'incitation à recycler le métal de ces navires. Par ailleurs, ce cimetière peut constituer une source d'emploi pour la population locale<sup>46</sup>.

Pourtant les épaves présentes actuellement dans la baie constituent un réel danger pour la navigation, entraînant depuis quelques années une baisse du trafic, sensible surtout au niveau des navires de pêche, avec des conséquences économiques et sociales certaines pour la Mauritanie.

---

<sup>44</sup> Pour plus d'information : [http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP\\_MR/fr](http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_MR/fr)

<sup>45</sup> Entretien avec le Directeur Général du Port autonome de Nouadhibou du 17 février 2010

<sup>46</sup> Cf. "Consigned to a watery grave" in Geographical, April 2007, Berny Sebe

L'accord pour enlever les épaves a été signé en le 10 octobre 2006 pour un montant de 26 millions d'€(fonds STABEX). Le démarrage des actions était prévu pour 2007 pour une durée de 36 mois et pourtant le projet n'a pas pu démarrer.

Les résultats attendus sont : l'amélioration des conditions de navigation, la mise aux normes de sécurité de la baie de Nouadhibou, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités de l'administration. La composante environnementale a été prise en compte afin de prévenir les risques de pollution.

## **Conclusions**

Les institutions parlementaires doivent être impérativement renforcées, notamment par l'UE au titre de l'appui à la gouvernance, tant en terme d'infrastructure que de formation des cadres. Ainsi le dialogue national inclusif pourra s'effectuer dans un cadre approprié (et non uniquement dans les médias) et sur des projets de société.

L'implication de la société civile dans les projets de réformes devrait être activement recherchée par les autorités mauritaniennes, en tant que facteur de cohésion nationale. De même les programmes d'aides à la société civile devraient comporter un volet d'assistance technique en termes de gestion de projets et de crédits.

Par conséquent, les membres de la délégation du PE en Mauritanie ont recommandé :

- ✓ qu'une part de l'aide à la gouvernance soit réservée à l'appui structurel au Parlement,
- ✓ qu'une commission parlementaire mixte soit saisie des réformes constitutionnelles et du processus électoral,
- ✓ un appui technique et logistique à la société civile et une incitation du gouvernement à travailler en consultation avec les acteurs du secteur associatif.

Pour les membres de la délégation du PE en Mauritanie, la question migratoire ne peut être envisagée seulement sous l'angle sécuritaire et la fermeture du centre de rétention de Nouadhibou a été demandée.

Enfin, en ce qui concerne les activités futures, les deux délégations ont convenu de se rencontrer une fois par an par alternance en Mauritanie ou au Parlement européen. Les MPE ont également recommandé à leurs homologues mauritaniens d'adresser au président du Parlement une demande de bénéficier d'une assistance technique qui pourrait éventuellement être prodiguée par le service de promotion de la démocratie parlementaire.

## **Annexes**

- Conclusions de la VIème rencontre interparlementaire
- Programme définitif
- Liste des membres

**Conclusions de la VIème rencontre interparlementaire entre la  
Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb du Parlement européen et la  
Délégation du Parlement mauritanien**

Nouakchott, le 18 février 2010

La Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb du Parlement européen a séjourné en Mauritanie du 15 au 18 février 2010. Durant son séjour, la Délégation, accompagnée d'une Délégation parlementaire mauritanienne, a eu des entretiens avec les Présidents des chambres parlementaires, la Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, et le Ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Elle a été honorée d'être également reçue par le Président de la République et le Premier Ministre. La Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb du Parlement européen remercie le Parlement et les autorités mauritaniennes pour l'accueil et l'hospitalité dont elle a fait l'objet durant son séjour.

Les parlementaires du Parlement européen ont également eu des rencontres avec des groupes parlementaires de la majorité et de l'opposition, des leaders des partis politiques, des acteurs de la société civile, la presse, les représentants de diverses communautés d'émigrants et les autorités administratives et sécuritaires de la région de Dakhlet Nouadhibou. La visite de la Délégation en Mauritanie s'inscrit dans un double objectif : d'une part, le renforcement des relations interparlementaires et d'autre part, l'évaluation de la stabilité en Mauritanie.

A l'issue de ces rencontres, les deux délégations ont abouti aux conclusions suivantes :

- la nécessité de renforcer les institutions parlementaires mauritaniennes, notamment dans les domaines du travail parlementaire (assistance, formation etc.), des infrastructures (siège des deux chambres) et du support administratif (ressources humaines) dans le cadre de l'appui au processus de gouvernance prodigué par l'Union Européenne et ses Etats membres. Dans ce cadre, la partie mauritanienne a sollicité un appui exceptionnel de l'Union Européenne.
- ce renforcement des institutions parlementaires permettrait également la mise en œuvre effective du dialogue national inclusif, favorisant ainsi l'ancrage de la démocratie ;
- l'implication nécessaire de la société civile dans les procédures de concertations sur des thèmes d'intérêt national. Par ailleurs, la société civile mauritanienne devrait être soutenue par des programmes de formation à moyen et long terme en matière de management et gestion notamment financière, pour combattre mieux la pauvreté, les conditions menant à la persistance de toute forme d'esclavage et de ses séquelles, et le sous-développement.
- la liberté d'expression devrait être renforcée par une ouverture des médias, notamment audiovisuels, apportant un réel pluralisme. La partie européenne recommande à cet égard la dépenalisation du délit de presse.



Ces mesures seront à même de renforcer la stabilité de la société mauritanienne qui déciderait, dans un esprit consensuel, des réformes politiques à mettre en œuvre pour développer le pays, améliorer l'accès aux services de base et lutter contre la pauvreté.

Au plan des relations extérieures, la coopération régionale tant pour ce qui relève des flux migratoires que de la sécurité dans la région a aussi été examinée en soulignant le rôle important que la Mauritanie est amenée à jouer par sa situation géographique.

Dans la mise en œuvre de sa politique migratoire, l'UE devrait aussi s'adapter aux réalités locales et favoriser la formation du personnel des autorités gouvernementales. La question migratoire ne peut être réglée uniquement sous l'angle sécuritaire.

La lutte contre le terrorisme, phénomène relativement nouveau en Mauritanie, ne pourra être effective que par le renforcement des capacités et de l'administration mauritanienne et du système judiciaire dans le respect des droits de l'homme. A cet égard, la coopération régionale est essentielle et devrait être encouragée.

Au plan de la coopération, et plus particulièrement de l'accord de pêche UE-Mauritanie, des efforts particuliers devraient être effectués afin de mieux profiter de l'appui sectoriel dans le but, d'une part d'améliorer les conditions d'investissement en termes d'infrastructure, et d'autre part, de permettre des retombées économiques, notamment en termes d'emploi, pour les deux parties.

L'instabilité politique a produit des effets néfastes sur la mise en œuvre de la politique de coopération. La création d'un mécanisme de coordination de la coopération aux différentes politiques sectorielles serait bénéfique et favoriserait une vision à long terme des efforts menés.

En ce qui concerne les futures activités, les deux délégations ont convenu de se rencontrer une fois par an par alternance en Mauritanie ou au Parlement européen. La délégation mauritanienne a estimé qu'elle devrait être assistée par un secrétariat administratif permanent au sein du Parlement mauritanien, pour mieux assurer la continuité et le suivi des relations entre les deux institutions. Le budget de fonctionnement de ce secrétariat devrait être assumé par les autorités mauritaniennes, à savoir le Parlement et les institutions en charge de la coopération UE-Mauritanie.

La mission de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb Arabe est la première en République Islamique de Mauritanie depuis la reprise de la coopération de l'Union Européenne avec la Mauritanie, la dernière rencontre interparlementaire ayant eu lieu à Nouakchott en mai 2006. Sous la présidence de Pier-Antonio PANZERI (S&D, I), la délégation comptait 3 membres: M. Cristian Dan PREDA (PPE, Roumanie), M. Guido MILANA (S&D, Italie) et M. Miguel PORTAS (GUE/NGL, Portugal).

La délégation parlementaire mauritanienne comprend Messieurs Mohammed Abdellahi OULD GUELAYE, Président, Kamara Aly GUELADIO, Mohammed El Moctar OULD ZAMEL, Madame Mariem MINT BILAL, MM. Moctar OULD BOUBACAR et Moulaye Chrif OULD MOULAYE DRISS.



## DELEGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB

### VI<sup>ème</sup> Rencontre Interparlementaire Parlement Européen-Mauritanie

15-19 février 2010

#### PROGRAMME

#### Dimanche 14 février 2010

Soir Arrivées individuelles de l'Europe à l'aéroport international de Nouakchott Air France 20.55h  
Accueil du Chef de Délégation de l'UE au salon d'honneur à l'aéroport

Check in à l'hôtel

*Mercurie Marhaba*

*Ave abdel nasser, Nouakchott, Mauritanie*

*Tél. : 00 222 529 50 50 - Fax : 00 222 529 50 55*

21.30h Arrivée à l'hôtel et dîner à l'hôtel

#### Lundi 15 février 2010

Nouakchott

08h30 Départ de l'hôtel

9h00 Rencontre avec les **Etats Membres** (S.E. Eberhard Schanze - Allemagne, S.E. Alonso Dezcallar y Mazarred- Espagne, S.E. Michel Vandepoorter - France) -  
*Lieu: Locaux de la DUE*

10h00 Rencontre avec le **Président de l'Assemblée Nationale**, M Messoud Ould Boulkheir.  
*Lieu: Assemblée Nationale.*

11h00 Rencontre avec le **Président du Senat**, M. Bah Mamadou Dit Mbarè  
*Lieu: Sénat.*

11h45 Rencontres conjointes avec **société civile et ONG:**

- SOS Esclave (M Boubakar Messaoud).
- FONADH (Forum National des ONGs Mauritaniennes des droits de l'homme et des peuples) : M. Mamadou Moctar Sarr,
- AFCF (Association des femmes chef de famille) Amenitou Mint El Moctar, M. Gueye.
- AMDH (Ligue mauritanienne des droits de l'homme), Maitre Mine Ould Abdoullah, ICC (Initiative Citoyenne pour le changement), M. Diop Mohamedine.

- Association des Journalistes Mauritaniens.

*Lieu: Locaux de la DUE*

- 13h00 Déjeuner de travail avec les **journalistes** représentants les plus importants journaux (La Tribune), (Le Quotidien), (Nouakchott info), (journal Arabophone)  
*Lieu: Restaurant La Medina*
- 15h00 Rencontre avec la **Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération**, Mme Naha Mint Hamdi Ould Mouknass  
*Lieu: Ministère des Affaires Etrangères*
- 16h00 Rencontre avec les représentants des quatre groupes politiques de l'**opposition** à l'Assemblée Nationale.  
*Lieu: Assemblée Nationale.*
- 17h00 M. Mohamed El Mounir, Chargé de Programme Prévention des Conflits M. Moustapha O Eleya, ANAIR (Agence des Réfugiés), M. Mohamed Lemine O Sidya, PESE (Programme d'éradication des séquelles de l'esclavage).  
*Lieu: Locaux du PNUD*
- 18h30 Rencontre avec le **Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation**, Mohammed Ould Boilil.  
*Lieu: Ministère de l'Intérieur*
- 20h00 Dîner de travail offert par l'Assemblée Nationale

**Mardi 16 février 2010**

**Nouadhibou**

- 7h00 Départ et déplacement vers **Nouâdhibou** (Mauritania Airways 8.20am, arrivé 9.20am).
- 10h00 Arrivée à l'hôtel Sahel
- 10h30 Rencontre avec le **Wali** (gouverneur) et éventuellement avec les comandants de la police et de la gendarmerie.
- 11.00 Visite du **Centre de rétention**
- 12h00 Rencontre avec les **ONG** qui opèrent sur place (ex. Croix rouge espagnole, croissant rouge, Fondation CEAR, CARITAS, ALPD, Père Gerome AMDH, IEJI).  
*Lieu: locaux de l'ALPD*
- 13h00 Invitation à déjeuner du Sénateur de Nouadibhou

- 15h00 Rencontre avec le Col. Cheikh Ould Ahmed Chef de la **DSPCM** (Délégation à la Surveillance des pêches et au contrôle en mer) et visite de la salle de contrôle du DSPCM .
- 16h00 **Visite de la baie** de Nouadhibou avec une vedette pour observer, entre autre, les épaves. La délégation sera accompagnée par le DSPCM et par les autorités portuaires.
- 20h00 Dîner de travail offert par le Wali

### Mercredi 17 février 2010

### Nouadhibou/Nouakchott

- 9h30 Visite du **port autonome de Nouadhibou**, accompagnés par le Directeur Général du Port. Si possible, visite d'une usine d'exportation de poisson.
- 11h00 Retour à l'aéroport
- 12h00 Départ du vol sur Nouakchott (Mauritania Airways, arrivée à 13h).
- 13h30 Déjeuner rapide
- 14h00 M. Preda (MPE) rencontre 60 **étudiants** du Lycée français de Nouakchott. *Lieu: DUE*
- 15h00 Rencontre avec le **Premier Ministre**, M. Moulaye Ould Mohamed Laghdaf.
- 16h00 Rencontre avec le **Président** de la République M. Mohamed Ould Abdel Aziz.
- 17h45 Rencontre avec les représentants des groupes politiques de la **majorité** à l'Assemblée Nationale.  
*Lieu: Assemblée Nationale.*
- 19h15 Retour à l'hôtel
- 20h30 Dîner de travail offert par la Ministre des Affaires étrangères

### Jeudi 18 février 2010

### Nouakchott

- 9h00 Rencontre avec les **responsables des bureaux de Coopération des Etats**  
Confirmé **Membres** présents (SCAC, AFD, AECI, GTZ, Coopération italienne), dans les locaux de la DUE
- 10h30 Rencontre avec M. Mouloud, leader du parti **UFP** (opposition).  
*Lieu: locaux du parti*
- 11h15 Rencontre avec M. Daddah, leader du parti **RFD** (opposition)  
*Lieu: locaux du parti*

- 12h15 Rencontre avec les chefs des partis de la majorité qui ne sont pas représentés dans un groupe parlementaire  
*Lieu : Assemblée nationale*
- 13h20 Déjeuner de travail avec les membres de la délégation mauritanienne auprès de l'Assemblée Parlementaire CAP-UE
- 15h30 Rencontre avec M. Mohammed Mahmoud Ould Mohammed Lemin, leader de l'UPR.  
*Lieu: locaux du parti*
- 16h30 Conférence de presse  
*Lieu: DUE*
- 17h30 Débriefing avec les Etats Membres.  
*Lieu: DUE*
- 20h00 Réception du Chef de Délégation de l'UE  
Suivie du départ de la Délégation du Parlement européen vers l'UE.

# PARLEMENT EUROPEEN

## DELEGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB

### VIEME RENCONTRE INTERPARLEMENTAIRE PE/MAURITANIE

#### NOUAKCHOTT AND NOUADHIBOU

15-19 FEVRIER 2010

#### LISTE DES PARTICIPANTS

##### Membres (4)

M. Pier Antonio **PANZERI**, Président  
 M. Cristian Dan **PREDA**  
 M. Guido **MILANA**  
 M. Miguel **PORTAS**

<u>Groupe</u>	<u>Pays</u>
S&D	Italie
PPE	Roumanie
S&D	Italie
GUE/NGL	Portugal

PPE	Groupe du PPE au Parlement Européen
S&D	Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen
Verts/ALE	Les Verts/Alliance Libre Européenne au Parlement Européen
GUE/NGL	Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique/Groupe Parlementaire Européen

##### Staff DG EXPO (2)

Mme Isabelle MONTROYA	Administrateur
Mme Nicole DEVOS	Assistante administrative

##### Interprètes (2)

M. Piorgiorgio GINEFRA, Chef d'équipe	FR/IT
Mme Martine CHAMPROMIS	IT/FR